

LE JOURNAL DE QUEBEC

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

Le Journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN CÔTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires...

PRIX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25 cts...

CIRCULAIRE. BUREAU DE L'ÉDUCATION. Montréal, 15 juin 1846.

MM. les Commissaires d'Écoles et autres personnes appelées à prendre part à la régulation des Écoles sous l'opération du présent acte.

Messieurs, La nature de la correspondance journalière entre MM. les Commissaires et Syndics d'École et autres et ce bureau, et l'intention exprimée dans le 3e article de la 35e clause de l'Acte d'éducation...

Mon but principal, en faisant ces recommandations, est de porter ces personnes à mettre de la régularité dans leurs procédés, de l'uniformité dans la régulation des Écoles et dans leurs rapports avec ce bureau...

C'est au moyen de nos efforts réunis que nous pourrions atteindre le grand objet que la Législature a en vue, et doter le pays d'un nouvel Acte d'éducation dont l'opération facile pourra être suivie de beaux résultats...

Cependant, comme la loi nouvelle est permanente, qu'elle ne subira aucun changement ni dans ses principes ni dans ses détails, et qu'on s'attend peut-être de ma part à de plus longs commentaires...

Ces recommandations seront suivies des formules nécessaires pour l'usage des personnes qui en ont besoin. Je les prie de vouloir bien les suivre exactement dans leurs procédés, sans s'attendre à recevoir des blancs pour les fins que l'Acte a en vue...

Les personnes qui au dehors sont appelées à l'exécution de l'Acte d'éducation, sont, outre les électeurs: 1o. Les Commissaires d'École; 2o. Les Syndics des Écoles dissidentes; 3o. Les Secrétaires-Trésoriers; 4o. Les Régisseurs; 5o. Les Visiteurs; 6o. Les Instituteurs et tous, à l'exception des Visiteurs...

Toutes ces personnes ainsi chargées par voie d'élection du soin et de l'avancement de l'instruction publique, seront responsables de leur régie à leurs propres administrés; ce seront des administrateurs auxquels le peuple aura donné l'existence pour la conservation de la sienne, au moyen de l'instruction générale et pratique dont elles auront mission de répandre partout le bienfait.

Le corps des Commissaires est celui auquel la loi destine le plus grand rôle; car, une fois élus, la loi leur donne le pouvoir de choisir eux-mêmes les Secrétaires-Trésoriers, les Instituteurs, les régisseurs et les autres moyens d'opération qui leur paraîtront les plus convenables, indépendamment de ceux qui leur sont dictés par la loi, ou recommandés par ce bureau.

Diviser les municipalités en arrondissements d'École, pourvoir aux moyens d'en établir un dans chaque arrondissement, élever une École modèle et une école de filles dans l'arrondissement le plus peuplé, faire des règlements pour la régie intérieure des écoles qui sont placées sous leur contrôle, prescrire le cours d'études à suivre dans ces écoles, examiner, engager, diriger, et payer les Instituteurs, et les destituer au besoin, pour prélèvement, par cotisation générale, d'une somme égale à celle qui sera allouée à la municipalité sur le fonds des écoles communes, pourvoir à la bâtisse d'une maison d'École dans chaque arrondissement, et prendre soin de tous ce qui est destiné à l'éducation, fixer et faire percevoir la rétribution par mois pour chaque enfant résidant de 5 à 16 ans, faire poursuivre toute personne qui se refuse à payer le montant de la cotisation annuelle et de la rétribution par mois...

Puis, en vertu de la 51e clause du présent Acte, les Commissaires d'École (ainsi que les assesseurs) doivent être chacun possesseurs de biens-mubles ou immeubles de la valeur réelle de deux cent cinquante livres du cours de cette Province, et être élus pour trois ans au nombre invariable de cinq seulement, deux des commissaires actuels devant sortir de charge par le sort pour être remplacés par deux autres pour chacune des deux premières années scolaires, et un seul pour la troisième, de la manière voulue par la 4e, 5e, 6e, et 7e clause. Cependant, il doit être entendu que la qualification requise par le présent Acte ne regarde pas les trois Commissaires restant en office, parce que le sort les aura épargnés.

L'élection des Commissaires d'École, comme par le passé, est fixée au premier Lundi de Juillet de chaque municipalité pour remplacer seulement tel nombre des Commissaires d'École qui auront été désignés par le sort pour sortir de charge, de manière à laisser en office, dans tous les cas, trois des anciens Commissaires et à en porter le nombre total à cinq. Le président doit tirer au sort comme les autres.

Cependant, les habitants des municipalités nouvelles doivent élire cinq Commissaires d'École sans égard à ceux qui, sous le précédent Acte, étaient commissaires pour des usions dont elles faisaient partie.

Lorsque pour l'année scolaire, commençant au premier juillet prochain, on ne devra élire que deux commissaires d'École pour compléter le nombre de cinq voulu par la loi, le président de l'élection est respectueusement prié de mentionner dans le rapport qu'il est tenu de transmettre à ce bureau, en conformité à la 11e clause, les noms des trois commissaires restant en office.

Cependant, si l'élection des commissaires d'École n'avait pas eu lieu le 1er lundi de juillet, elle pour-

rait se faire le 2d, le 3e, le 4e ou le 5e lundi du même mois; mais, dans le cas où elle n'aurait pas eu lieu entre le 1er et le dernier lundi de juillet, les anciens commissaires d'École et les autres personnes désignées dans la 13e clause pourront soumettre au surintendant des Écoles, dans le cours des quinze jours qui suivront le dernier Lundi de juillet, les noms de cinq personnes convenables pour être nommés Commissaires d'École, en vertu de la 12e clause de l'Acte.

(A continuer.) DISTRIBUTION Des prix aux Elèves des Frères des Ecoles-Chrétiennes de la ville de Québec, le 23 juillet 1846. Prix d'Excellence.

Jean Bte. L'heureux. Prix accordé par le frère Supérieur-Général des Frères, à George Lépine Minor, en témoignage de sa bonne conduite et de son application.

Idem à Ronald Macdonald. Bonne Conduite. Prix. George Lépine Minor, Léopold Falardeau, G. Lépine Major, Alfred Dugas, Honoré Marchand, Zéphir Fortier, Florent Côté, Antoine Bordeleau, Louis Lépine, Alexis Bureau, Louis Pépin, Isaie Demers, Octave Lépine, Elzéar Morel, Ronald Macdonald.

Accessit. Oudéric Binette, Siméon Marcotte, Michel Parent, Ferdinand Délorier, François Lafleur, Pierre Labadie, Adolphe Jobin, Adolphe Guérard.

Instruction Religieuse. Prix. J. Bte. Richard, François Lepage, Prosper Giroux, Léopold Falardeau, I. Bie. Bédard, Victor Bélanger, Joseph Bélanger, Joseph Pelletier, Ernest Savard, Charles Fisette.

Accessit. André Laflamme, Joseph Allaire, George Delisle, Joseph Jacques, Edouard Roberge, Alfred Dugas.

Assiduité. Prix. Joseph Routier, François Lafleur, Pierre Labadie, Xavier Frenette, Xavier Lemieux, Léopold Falardeau, Philippe Dina.

Accessit. Flavian Mador, Damas Vézina, George Delisle, Louis Pépin, J. Bte. L'heureux, Xavier Dupuis, Louis Lépine.

Application. Prix. Oscar Macdonald, Ronald Macdonald, Edouard Roberge, Jean Langlois, Isaie Demers, Victor Bélanger, Charles Noël.

Accessit. Siméon Marcotte, Florent Côté, Ferdinand Délorier, Eugène Durand, Alexandre Laprise, Ferdinand Sansouci.

Écriture, 1er Division. Prix. Honoré Marchand, Eugène Durand, George Lépine, Michel Parent.

2me Division. Prix. Eugène Bistodeau, Joseph Routier, Louis Paré, François Lafleur, J. Bte. Parent, Adolphe Jobin.

Accessit. George Lépine, Siméon Marcotte, Flavian Mador, Joseph Jacques, André Laflamme, Antoine Bordeleau, Adolphe Guérard, Joseph Déroche.

Orthographe. Prix. André Laflamme, Oscar Macdonald, Joseph Jacques, Eugène Durand, J. Bte. L'heureux, Ronald Macdonald, Nicolas Chasson, Narcisse Brasseur, Jean Langlois.

Accessit. Flavian Mador, Joseph Allaire, J. Bte. L'heureux, Ferdinand Délorier, Antoine Bordeleau, Honoré Vézina, Zéphir Fortier, François Lepage.

Analyse. Prix. J. Bte. Richard, Joseph Allaire, Joseph Jacques.

Accessit. Charles Richard, André Laflamme, Siméon Marcotte, Damas Vézina.

Histoire. Prix. André Laflamme, J. Bte. L'heureux, Jacques Augé, Prosper Giroux, Joseph Jacques, Norbert Fisette, François Lepage, Honoré Vézina, Alfred Dugas, Victor Morel.

Accessit. Oscar Macdonald, Jean Langlois, Nicolas Chasson.

Arithmétique. Prix. Joseph Jacques, Damas Vézina, George Lépine Major, J. Bte. L'heureux, W. Carpentier, Antoine Bordeleau, Charles Fisette, Honoré Vézina, Zéphir Fortier, Joseph Roberge, Ambroise Plamondon.

Accessit. Prosper Giroux, Honoré Marchand, Joseph Routier, Oscar Macdonald, Pierre Labadie, Louis Carpentier, George Laparigère, George St. Cyr, Nicolas Chasson, Isaie Demers, Hubert Doré, Joseph Bélanger.

Dessin Linéaire. Prix. Michel Parent, Flavian Mador, Joseph Routier.

Littérature Canadienne.

ESQUISSE DE MŒURS. IV.

.. Dans le fond, oui. Et qu'exigeriez-vous encore dans votre époux? .. Je voudrais qu'il eût de l'esprit, des talents, puis un nom honorable dans le monde. .. Et avant tout cela de beaux habits, de belles grammaires, peut-être? comme certains jeunes cavaliers que vous rencontrez couverts d'habits splendides, portant sur eux la boutique d'un parfumeur, toujours sur un pied, sur l'autre, comme des marionnettes; la souris sur les lèvres, prodiguant sans cesse la fade louange et s'élevant en petits maîtres dans toutes les réunions. Qu'en dites-vous? .. Vous riez, Monsieur. Une demoiselle avec le moindre bon sens ne devrait faire cas de pareils faquins que pour en rire. Qu'y a-t-il de plus détestable qu'un sot épris de lui-même? .. Vous préférez donc un jeune homme qui, avec un extérieur simple et modeste, aurait de l'esprit et du vrai mérite. .. Personne ne devrait balancer. .. Je connais pourtant certaines demoiselles qui feraient la courbette au premier et ne regarderaient pas le second...

— Eh bien, mes enfants, disait-il, comment ont été les affaires? Vous devez en avoir fait de bonnes sûrement. Vous reprendrez cela, vous reprendrez cela. .. Halte ici, M. l'Esquisseur, me dirent certains malins qui ne se reconnaissent pas du tout; qu'allez-vous faire de Mlle Javotte? .. N'en parlez plus, s'écrieront à la fois maintes pauvres filles, qui, rendues à l'âge respectable de quarante ans, n'aiment pas qu'on leur manque de respect et qu'on les livre ainsi aux saillies d'une foule de blancs-becs sans égards pour le vieux sexe. Allons, messieurs, il faut bien obéir à cette prière pour peu qu'on soit galant. Respect aux vieilles dames surtout! .. Qu'allez-vous faire de Mlle Javotte? dites-vous. Quelle question injurieuse! Comme si on en était bien en peine de Mlle Javotte. Eh parlez si nous allons la marier, vous seriez bien attrappés! Qui nous empêcherait nous aussi de faire des mariages? Nous n'aurions qu'à lui donner une couple de cent louis par année, une petite fortune tombée des nues, comme on dit; ceci n'est pas invraisemblable par le temps qui court. Ah pour le coup, je parie bien avec le plus hardi que Mlle Javotte ne serait plus la même. Vous-mêmes, messieurs les malins qui venez de lui rire au nez, je gage que vous iriez lui faire la courbette et vous battre pour l'avoir. Respect aux dames encore une fois. .. Diable! vous répliquez: "Vous voilà bien galant tout d'un coup, dites-vous; tout ce qui précède ne le prouve guère." — Là! Avez-vous jamais vu pareille injustice! M'importe, à moi, pauvre garçon, tout ce que M. celui-ci, M. celui-là peuvent dire. Que me regardent les paroles de M. Franceur, de M. Dubourg et de mille autres malins! Je les rapporte et voilà tout. C'est une esquisse de mœurs, entendez-vous!

Et vous, M. le bavard, qu'avez-vous à dire? .. Que vous êtes un homme qui voyez une paille dans l'œil de votre voisin et n'apercevez pas une poutre dans le vôtre. La belle nouvelle! Comme si je n'étais pas bâti comme tous les autres. .. Et vous, messieurs les empressés, messieurs les censeurs rigides, que voulez-vous? .. Que vous en finissez avec vos digressions qui viennent comme les cheveux sur la soupe. .. Allons, pour vous obéir. Vous avez hâte de savoir comment Louis a trouvé Mlle Emilie. Il va vous l'apprendre lui-même. .. M. Mallard avait raison, disait-il; c'est une charmante enfant. Elle est surtout d'une franchise parfaite, et je suis persuadé qu'elle sera d'une fidélité à toute épreuve. Deux qualités dignes de remarque. Une chose que je craignais beaucoup par exemple, c'est qu'elle devienne impérieuse un coup mariée. Elle me paraît d'un caractère passablement porté à dominer. C'est une chose à redouter dans une épouse, et si je savais me faire mener par une femme, je ne me marierais jamais. Pourtant, comme on dit: tel qu'on fait son lit, on se couche: elle verra tout de suite de quel bois je me chauffe. A part ses petites volontés elle ne demande rien que de fort raisonnable: de la engage, de la complaisance; ah pour ça, je peux lui en promettre tant qu'elle en voudra. Elle a assez d'esprit; mais je trouve qu'elle tranche un peu trop; je n'aime pas cela dans une femme. Cependant il y a du plaisir à parler avec elle; elle entretient très bien la conversation. C'est quelque chose à remarquer. Une autre chose c'est qu'elle n'est pas éprise d'elle-même. Elle est mise assez simplement; point de colifichets, point d'ornements superflus. Quant à ses avantages extérieurs, ils ne sont pas extraordinaires; mais ils ne sont pas non plus à dédaigner. Ce qu'il y a de bon, c'est que l'art n'y est pour rien; c'est la nature et rien de

plus. Somme toute, je l'aime poliment et je crois déjà la connaître passablement; il y a des caractères qu'on saisit du premier coup. .. Attention, mesdames et messieurs! Voici un jeune homme qui entre avec Franceur. C'est M. Charles... le grand ami de Louis, chaud partisan du célibat, ennemi juré du mariage. Restons avec Franceur près de la porte et soyons attentifs. .. Diable, mon ami, méditais-tu là sur les grandes vérités du salut? Te voilà avec un flegme effrayant. Tu as l'air d'un grand pénitent qui vient de prier sur les tombes. .. — Ce qui m'occupait est en effet bien sérieux. .. — Et quel sujet, pour l'amour de Dieu? .. — Et parbleu j'en étais sur le mariage. .. — Sur le mariage? ah, ah, ah... Et tu y pensais sérieusement? .. — Sérieusement. .. — Pour toi-même? .. — Non, pour mon voisin, gageons?... Oui, pour moi-même; je vais me marier. Tu vois que je veux faire de la variété, comme tu dis. .. — Comment tu vas te marier, toi? .. — Oui, et dans peu de jours encore. Au plus vite dans tous les cas. .. — Mais y as-tu bien pensé, encore une fois? .. — Oui, et plus j'y pense, plus je trouve que je suis fou de rester garçon. .. — Tu vas abandonner comme ça tous ces plaisirs que tu goûtais?... .. — J'en suis fatigué. .. — Tu vas faire le sacrifice de ta liberté? .. — Je le ferai de bon cœur. Cette prétendue liberté qui m'est plus à charge que la douce servitude du mariage. Ma tête sera débarrassée de toutes les inquiétudes qui la travaillent.

Accessit.
Joseph Jacques
George Delisle

Oscar Macdonald

Géographie
1er concours, prix.
André Laffamme
J. Bte. L'heureux

2ème concours.
Prix.
Joseph Nadeau
Louis Pâpin
George Delisle
Ulysse Binette
Xavier Frenette
Zéphir Fortier
Jean Langlois

Accessit.
Damas Vézina
Prosper Giroux
Ferdinand Délorier
Joseph Jacques
George Lépine Major
George Lépine Minor
Alfred Dugas

J. Bte. Parent
Nicolas Chasson
Joseph Petitclerc
Octave Gières
Honoré Vézina
Jean Hamel
Antoine Bordenave

Lecture.
Prix.
Honoré Vézina
Nicolas Chasson
Antoine Bordenave
Narcisse Brasseur

Pierre L'heureux
W. Carpentier
Hubert Doré

Accessit.
Louis Carpentier
Octave Gières
Charles Fiset
François Lepage

Narcisse Lafrance
Jean Lapointe
Victor Bélanger.

Canada.

QUÉBEC, 30 JUILLET, 1846.

Le *Times* de Montréal persiste à croire à de nouveaux arrangements ministériels. Voici que, dans son numéro d'hier, il donne la liste des personnes dont se composerait le nouveau ministère :

- Président du Conseil, — Hon. M. Vallières de St. Réal.
- Secrétaire Provincial, — Hon. M. Lafontaine.
- Procureur-Général Ouest, — Hon. M. Draper.
- Procureur-Général Est, — Hon. M. Black.
- Inspecteur-Général, — Hon. M. Cahey.
- Receveur-Général, — Hon. M. Morris.
- Commissaire des Terres de la Couronne, — Hon. M. Morin.

Le *Canadien*, en reproduisant notre article de mardi, au sujet d'une reconstruction ministérielle, dit :

"Le *Journal de Québec* agit très-sagement en refusant d'assumer la responsabilité des bruits qu'il signale. Ces bruits sont non seulement faux, mais encore absurdes. Au reste, avant qu'il soit peu, l'accouchement ministériel aura lui, nous l'espérons, et mettra un terme à toutes les suppositions, à toutes les informations prétendues correctes dont certains journaux de Montréal abusent depuis quelque temps de leurs lecteurs." Nous sommes heureux que le *Canadien* atteste la fausseté des bruits dont nous nous sommes fait l'écho sans en accepter la responsabilité, et sans en garantir la véracité. Nous sommes convaincu qu'il a puisé à bonne source ses informations, sans quoi il eût été moins affirmatif dans sa négation; mais nous ignorons si cette négation tombe sur tous les bruits contenus dans l'article du *Journal de mardi*, ou seulement sur une partie; si cette négation n'est que pour ce qui regarde M. Caron, ou bien si elle a trait au fond même de la chose; si non seulement M. Caron n'a pas servi d'intermédiaire auprès du fonctionnaire judiciaire en question, mais encore si on s'est ou si on ne s'est pas adressé, d'une manière quelconque à ce fonctionnaire pour le prier d'accepter un portefeuille; si MM. Caron et Parent, ont ou n'ont pas recommandé M. Jos. E. DeBlois, pour la place d'assistant commissaire des travaux publics; si le premier de ces messieurs a ou n'a pas recommandé M. Casgrain.

Quand le *Canadien* dit que l'accouchement ministériel aura bientôt lieu, il n'exprime là sans doute qu'une espérance, comme il a soin de nous en informer lui-même; du moins si nous le comprenons bien, il ne paraît pas parler d'après des renseignements puisés à source comme pour ce qui précède.

Voici ce qu'on rapporte sur la catastrophe d'hier la nuit, lorsque le *Québec*, montait, et le *Rowland Hill*, descendant, se sont rencontrés près du port des Trois-Rivières. Le *Rowland Hill* avait quitté le débarcadère et reprenait sa route pour Québec, lorsque le *Québec*, gagnant le port, filait avec vitesse, chose assez extraordinaire pour gagner au port, au milieu de plusieurs navires, et heurta le *Rowland Hill* au

point de lui enlever une de ses ailes. La confusion, les cris, la terreur étaient à bord des deux vapeurs, et plusieurs personnes, dit-on, ont été meurtries, tuées, et précipitées à l'eau; on ignore encore le nombre des victimes. Les passagers du *Rowland Hill* se sont embarqués à bord du *Québec*, d'autres à bord du *Sydenham*. M. Lecheminant, qui était à bord du *Rowland Hill* avec sa famille, est venu ce matin avec les siens, sains et saufs, mais ses habits étaient couverts de farine provenant des barils qui ont été mis en pièces.

On ajoute que le *Rowland Hill* avait été entraîné en dérive à plus de 2 milles de distance et que lorsqu'on est parvenu à le rejoindre on s'aperçut qu'il avait pris feu. Cependant à l'aide d'eau et d'efforts à coups de hache on est parvenu à l'éteindre.

La bouillotte du petit steamer du capitaine Bazile Demers, de St. Nicolas, a fait explosion ce matin, lorsque ce bâtiment entrât à la Place. Plusieurs habitants de St. Nicolas et des environs se sont précipités à l'eau par frayeur. Mais, après ce coup, on a beaucoup ri, parce qu'il n'y avait aucun danger réel, et plusieurs en ont été quittes pour s'être lavés à la grande eau.

On nous écrit de Mégantic à la date du 24 : "Pour ce qui est de l'élection de Mégantic, les Canadiens-français s'uniraient aux Irlandais pour l'élection du membre libéral, mais il y a la scission entre les Irlandais protestants et les catholiques. Il est certain que l'élection de ce comté s'emportera à force d'argent et l'élu du peuple en ce quartier sera le meilleur payeur. Les noms de Gagy et Lloyd n'y sont pas connus si ce n'est négativement. On regarde généralement Pacaud comme un de ces hommes qui négligent le principal pour défendre l'accessoir, surtout quand il apporte des pistoles. Les habitants du township qui prennent intérêt à la chose, réjoies d'être délivrés de l'immovible Daly à qui l'élection revenait à tout prix et qui dépensait abondance de promesses, ne sont contents qu'à demi; car ils sont en quête d'un candidat dont le nom soit populaire; mais ce nom ne se trouve pas."

En ce comté les céréales présentent une apparence luxuriante. Nos cultivateurs se promettent bonne aubaine, le temps est très favorable à la fenaison qui va son train depuis huit jours. Le grain, le croirez-vous, commande le moissonneur! Déjà on a mis la faucille dans l'orge, et, ce qui est extraordinaire, on a coupé de l'orge avant de mettre la faux dans les prairies.

"Juillet a été très-favorable à la végétation. On craint cependant en ces cantons les nuits froides qui font grands ravages dans les nouveaux établissements."

"Rien de nouveau d'ailleurs."

Voici le résultat honorable de la collecte faite dans la paroisse de Saint-Roch, pour les incendiés de Terre-Neuve.

J. C. Lee	2	10	0
Henderson et Paradis	5	0	0
—Oliver	10	0	0
—Jeffery	5	0	0
John Nesbitt	7	10	0
	42	28	10

A part cette somme, si l'on joint les sommes souscrites par des citoyens de St. Roch, mentionnées parmi celles des marchands de la Basse-Ville, on aura de J. Munn 25 0 0

INDUSTRIE.—Nous devons une mention à un nouveau produit de l'industrie de M. Lemoine, mécanicien, de cette ville. C'est une petite pompe portative, de 9 gallons, en forme de chaudière ordinaire, en fer-blanc double, qui se vide en une minute et qui lance l'eau verticalement à une distance de 70 pieds. Nous l'avons vu opérer et nous garantissons conséquemment l'authenticité de ce fait. Un homme seul peut la faire fonctionner tout en tenant la lance; mais il va sans dire que pour obtenir le résultat que nous avons mentionné il faut deux hommes aux bras et un troisième pour diriger le jet. Une personne seule peut la porter en tout lieu dans une maison, tant elle est légère et peu embarrassante par sa structure. Dans ces temps d'alarmes, et de danger, il n'y a pas de doute que la nouvelle pompe Lemoine rencontrera du succès d'autant plus que le prix modique de 3 louis, auquel on l'obtient, la met à la portée d'un grand nombre.

Nous donnons aujourd'hui la liste des prix distribués aux élèves du séminaire de Québec, nous parlerons dans notre prochain numéro de l'examen de ces élèves.

Nous sommes encore une fois forcé de remettre à un autre numéro l'écrit "d'Un qui passait par là" vu sa longueur, pour faire place à d'autres matières plus pressantes. Cet écrit ne peut perdre de son intérêt en en différant la publication.

Une correspondance de Rome, adressée le 20 juin à l'Univers, contient sur la nomination de nouveau pape les détails qui suivent, qui sont plus précis que tous les renseignements publiés à ce sujet dans divers journaux :

"Il y a eu en tout quatre scrutins, suivis chacun d'un accessoir. Dans le premier scrutin et l'accessoir du lundi matin, 15 juin, le cardinal Lambruschini a obtenu quinze voix, et le cardinal Mastai treize. Dans le second scrutin, toujours avec l'accessoir, du lundi soir, le cardinal Lambruschini eut treize voix, et le cardinal Mastai dix-sept. Dans le troisième, du mardi matin, le cardinal Lambruschini eut seulement onze voix et le cardinal Mastai vingt-sept. Au quatrième et dernier scrutin, du mardi soir, le cardinal Lambruschini n'eut plus que dix voix, et le cardinal Mastai qui en avait déjà eu vingt-huit au scrutin, en eut encore huit à l'accessoir, ce qui, en tout, faisait trente-six voix, c'est-à-dire deux de plus qu'il ne fallait pour l'élection. Après le dépouillement des votes, tout le Sacré-Collège a confirmé l'élection par acclamation. Son Eminence le cardinal Mastai aujourd'hui Pie IX, n'a donc eu qu'un seul concurrent dans le conclave. Aucun membre du Sacré-Collège n'a obtenu plus de cinq ou six voix. Dès le second scrutin, il fut facile de prévoir le triomphe du cardinal Mastai. Le cardinal Gizzi n'a eu qu'une ou deux voix."

Il fallait 33 voix pour l'élection du pape, le cardinal Mastai Ferretti était scrutateur. Quand il lut le 34e bulletin il tomba en faiblesse. Les cardinaux placés à côté de lui le relevèrent et le conduisirent à sa place. Après avoir longtemps résisté, le cardinal céda aux instances du Sacré-Collège et s'écria, les larmes aux yeux : *Ecco servus indignus tuus, fiat voluntas tua*. Les scrutateurs avaient trouvé 3 voix de plus dans l'urne, pour le cardinal Mastai-Ferretti.

Nous ajouterons en finissant, aux renseignements qui précèdent la note suivante du *Commerce* : "On s'entretenait aujourd'hui à la chambre des pairs de quelques détails relatifs au nouveau pape. Un des interlocuteurs assurait avoir connu Mastai Ferretti, et il racontait la cause de la conversion subite à laquelle le chrétienté doit son pontificat actuel. Le comte Mastai Ferretti allait épouser une jeune personne, lorsqu'une maladie vint tout-à-coup lui enlever l'objet d'un grand amour. Le comte Mastai Ferretti renonça aussitôt à la vie du monde, dans laquelle il avait, comme on dit, des succès, pour demander à la religion ce qu'elle seule peut offrir aux cœurs détachés des choses d'ici-bas. Quand il était dans le monde, le comte Mastai Ferretti se faisait remarquer par son goût pour la musique. Il a porté quelque temps l'épée dans un régiment autrichien... A son entrée dans les ordres, Mastai Ferretti s'est attiré l'attention particulière du cardinal Micara. Le doyen du Sacré-Collège l'a pris en une véritable amitié, et il en a fait, en quelque sorte, son élève. Les journaux ont rapporté naguère un discours plus ou moins réel que le cardinal Micara aurait secrètement prononcé dans le sein du Sacré-Collège en faveur de grandes réformes civiles et politiques à introduire dans les Etats-Romains. Le discours peut avoir été imaginé; mais les convictions libérales auxquelles on a cru devoir l'attribuer étaient bien celles du cardinal Micara, au su de tous les Romains. On assure que le vénérable prélat désignait Mastai Ferretti comme le représentant des idées pour l'accomplissement desquelles l'âge lui faisait à lui-même défaut."

Pendant son épiscopat dans la ville qui gardait encore le souvenir du saint et vénérable Charamont, le cardinal Mastai Ferretti assistait aux exercices d'une mission. Le prédicateur saisi d'un enrouement soudain, se vit hors d'état de continuer son sermon; le cardinal le remplaça à l'instant dans la chaire, reprend l'instruction au point où elle venait d'être interrompue et pendant une heure étonne l'auditoire par la force, la science, et la merveilleuse facilité de son improvisation.

Voici une parole de Pie IX qui peut faire augurer de la ligne politique qu'il se propose de suivre. Lors que le cardinal Falconier vint baiser les pieds de S. S., le pape lui dit : "Votre frère est en exil pour cause politique. Il peut revenir."

Monseigneur l'archevêque est arrivé hier l'après-midi de sa visite pastorale, accompagné de MM. Dumoulin, curé d'Yamachiche et de M. Carrier, curé de la Baie du Febvre; Sa grandeur est arrivée à temps pour faire la distribution des prix aux élèves du Petit Séminaire de Québec. Quand elle est entrée dans la salle des exercices, toute l'assemblée s'est levée par respect

pour le premier de nos pasteurs. Monseigneur le conducteur est arrivé ce matin de la mission qu'il a faite aux Ilets de Jérémie.

Liste des élèves du Petit Séminaire de Québec, qui ont remporté des prix durant l'année scolaire 1845-46.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.
Mathématiques.
1er prix Nicolas Audet, 2d Simon Fraser; 1er accessit Pierre Tremblay.

RHÉTORIQUE.
Excellence.
1er prix Charles Cauchon, 2d Hospice Verreau; 1er accessit Auguste Bernier, 2d Alphonse Marmet, 3e Jacques Oliva.

Version latine.
1er prix C. Cauchon, 2d H. Verreau; 1er accessit A. Bernier, 2d A. Marmet, 3e J. Oliva.

Thème.
1er prix C. Cauchon, 2d A. Bernier; 1er accessit H. Verreau, 2d A. Marmet, 3e J. Oliva.

Version grecque.
1er prix H. Verreau, 2d C. Cauchon; 1er accessit A. Bernier, 2d A. Marmet, 3e J. Oliva.

Vers.
1er prix C. Cauchon, 2d A. Bernier; 1er accessit J. Oliva, 2d H. Verreau, 3e Aaron Graveley.

Composition française.
1er prix A. Marmet, 2d H. Verreau; 1er accessit C. Cauchon, 2d A. Bernier, 3e J. Oliva.

Thème anglais.
1er prix A. Graveley, 2d C. Cauchon; 1er accessit H. Verreau, 2d A. Bernier, 3e Frédéric Oliva.

Récitation.
1er prix A. Marmet, 2d H. Verreau; 1er accessit Philippe Jolicœur, 2d J. Oliva, 3e Lazare Tanguay.

SECONDE.
Excellence.
1er prix Thomas Hamel, 2d Louis Tardif; 1er accessit François Blouin, 2d François Plamondon, 3e Dominique Racine.

Version latine.
1er prix L. Tardif, 2d T. Hamel; 1er accessit F. Plamondon, 2d F. Blouin, 3e D. Racine.

Thème.
1er prix F. Plamondon, 2d L. Tardif; 1er accessit F. Blouin, 2d T. Hamel, 3e D. Racine.

Version grecque.
1er prix F. Blouin, 2d T. Hamel; 1er accessit L. Tardif, 2d D. Racine, 3e F. Plamondon.

Vers.
1er prix L. Tardif, 2d T. Hamel; 1er accessit Ferdinand Hamel, 2d F. Blouin, 3e F. Plamondon.

Composition française.
1er prix T. Hamel, 2d L. Tardif; 1er accessit F. Blouin, 2d D. Racine, 3e F. Plamondon.

Algorithme.
1er prix T. Hamel, 2d L. Tardif; 1er accessit Adolphe Jacques, 2d F. Plamondon, 3e D. Racine.

Traduction anglaise.
1er prix T. Hamel, 2d F. Plamondon; 1er accessit L. Tardif, 2d D. Racine, 3e F. Blouin.

Thèmes anglais.
1er prix F. Blouin, 2d F. Hamel; 1er accessit T. Hamel, 2d F. Plamondon, 3e Odilon Paradis.

Mémoire.
1er prix F. Plamondon, 2d F. Blouin; 1er accessit A. Jacques, 2d T. Hamel, 3e L. Tardif.

TROISIÈME.
Excellence.
1er prix Olivier Thibodeau, 2d Joseph Bayard; 1er accessit Etienne Bégin, 2d Etienne Arel, 3e Hubert Girroir.

Version latine.
1er prix O. Thibodeau, 2d E. Bégin; 1er accessit J. Bayard, 2d E. Arel, 3e H. Girroir.

Version grecque.
1er prix O. Thibodeau, 2d J. Bayard; 1er accessit E. Bégin, 2d E. Arel, 3e H. Girroir.

Vers.
1er prix O. Thibodeau, 2d J. Bayard, 1er accessit G. Garneau, 2d E. Bégin, 3e E. Arel.

Traduction du latin en anglais.
1er prix James Quinn, 2d Thomas Quinn; 1er accessit O. Thibodeau, 2d J. Bayard, 3e Eugène Panet.

Histoire moderne récitée en anglais.
1er prix T. Quinn, 2d H. Girroir; 1er accessit O. Thibodeau, 2d J. Bayard, 3e Prisque Cloutier.

Touss.
1er prix E. Arel, 2d O. Thibodeau; 1er accessit H. Girroir, 2d J. Quinn, 3e G. Garneau.

Mémoire.
1er prix O. Thibodeau, 2d J. Bayard; 1er accessit H. Girroir, 2d G. Garneau, 3e E. Bégin.

QUATRIÈME.
Excellence.
1er prix Jacques Piteau, 2d Godefroid Prerdegast; 1er accessit Octave Hardy, 2d Joseph Martel, 3e Zéphirin Vézina.

Version latine.
1er prix J. Piteau, 2d G. Prerdegast; 1er accessit

—Et tes amis ?
—Mes bons amis ne me laisseront pas pour cela; quant à ceux qui ne m'aiment que pour ma bourse, le sacrifice en sera facile.

—Quel bonheur pourtant de vivre garçon! Maître de ses volontés;... personne à qui on est obligé de rendre compte; on va où l'on veut; on part, on revient à l'heure qui nous plaît; on fait les yeux doux à toutes les filles, on brise le lendemain les liens qu'on a noués la veille... Comment se résoudre à faire le sacrifice de tant d'avantages !

—Quel bonheur d'avoir toujours à ses côtés une charmante petite épouse qui vous aime, qui conserve votre santé et votre fortune par de tendres conseils; qui vous retire de mille mauvais pas et vous procure des jours heureux et paisibles. Comment ne pas lui sacrifier, à cette chère épouse, des plaisirs qui n'ont rien de réel ? Ah ce sacrifice là est bientôt fait, Charles.

—Tu ne sais pas ce que c'est qu'une femme, Louis; tu le sauras quand tu en auras une; alors tu te repentiras; mais il sera trop tard.

—Celle que je vais prendre, je la connais, je l'estime, et lorsque j'aurai le bonheur de la posséder, je l'estimerai davantage.

—Ce doit être un phénix absolument; car je te connais passablement difficile.

—C'est un phénix comme je t'en souhaite un.

—A moi ? Jamais, jamais.

—Il ne faut pas dire : *Fontaine, je ne boirai jamais de ton eau*. Dans un an au plus tard, je veux te voir marié, Charles.

—Tu me verras au fond de l'eau avant. Mais dis-moi donc au moins le nom de madame.

—Tu le sauras plus tard; au reste, quand je te le dirais, tu n'en serais pas plus avancé; tu ne la connais pas; tu ne l'as peut-être jamais vue.

—Tu l'as probablement fait descendre de la lune exprès pour toi.

—Tu verras qu'elle est digne d'être mon épouse.

—Allons, allons, c'est à n'y pas croire. C'est une nouvelle qui va faire un certain bruit dans le cercle des amis; et je ne serais pas surpris de la voir en lettres d'or sur les journaux. Les demoiselles vont en jeter les hauts cris... ah... ah... ah...

—Rira bien qui rira le dernier, Charles.

—Ce ne sera pas toi, toujours; car avant deux mois je veux te voir les larmes aux yeux.

—Ce que c'est que le préjugé !

—Tu appelles cela préjugé, toi ? J'ai l'expérience pour moi.

—L'expérience est pour moi aussi. Tu en verras sans doute qui regrettent de s'être mariés; mais ce sont des étourdis qui n'y avaient jamais songé et ne connaissent pas leur femme.

—Et toi, tu te piques de bien connaître la tienne ?

—Sans doute.

—A merveille! crois cela et bois de l'eau chaude, comme on dit. Tu serais plus chanceux que tous ceux qui t'ont devancé.

—Dis plus prudent.

—Je te le souhaite, je te le souhaite. Puisse-tu rencontrer tout le bonheur que tu attends et que tu mérites si bien.

—Merci, mon ami; je puis t'assurer d'avance que je serai heureux autant qu'on peut l'être.

—Tant mieux, Louis, tant mieux; du courage, adieu. Je veux te laisser méditer à loisir; tu as besoin d'être seul; tu ne pourras jamais trop penser.

VII.

Francœur n'avait pas oublié les recommandations de M. Mallard. Le jour de l'entrevue, il avait vu passer son maître avec Mlle Emilie; il pouvait en parler sciemment. Louis, resté seul, l'appela.

—Eh bien, Francœur, lui dit-il, tu m'as vu passer hier ? ...

—Oui, monsieur, et avec du beau *petit monde par dessus le marché*.

—As-tu trouvé Mademoiselle de ton goût ?

—Ah, Monsieur! en la voyant j'ai senti mon cœur aller dans mon corps comme une p. ndule. Moi je dis qu'une jolie petite créature comme ça ne doit pas appartenir à la terre; elle doit être descendue du ciel.

—Tu es fou, Francœur.

—Oui, Monsieur, fou en effet depuis que je l'ai vue. Ce qui m'a frappé surtout, c'est cet air de modestie qu'elle avait. *Tonnerre!* que c'est beau une fille qui a l'air modeste comme ça! pas vrai, Monsieur ?

—Oui, certainement. Tu as du bon goût, Francœur.

—Du goût, Monsieur! ah pour ça vous l'avez dit, ça ne manque pas, allez ! ...

—Tu l'as donc trouvée bien belle !

—Belle à manger ! Ce petit œil à la coque; ce petit nez fin; cette petite bouche vermeille; tout ça m'a mis je ne sais comment.

—Si tu étais jeune et qu'une personne comme elle voulût de toi, gageons que tu la marierais.

—Ah, tonnerre! ah oui! ah oui! je me marierais. Et je me vois une bonne fois le cœur content !

—Et qu'est-ce que tu dirais si je me mariais, moi ?

—Je dirais que vous faites bien.

—Et si je prenais une femme capable de te faire du mauvais temps ?

—Je trouverais ça dur par exemple; moi qui ai toujours été si bien mené par vous.

—Alors tu dirais que j'ai mal fait.

—Oh non, si vous étiez heureux; le bonheur de l'un ne fait pas toujours celui de l'autre.

—Pauvre Francœur! tu as été bien nommé, toi. Ne

crains rien; tant que tu seras avec moi, tu n'auras jamais de peine.

—Ah pour ça, je le sais bien; et c'est bien pour ça que tant que j'aurai des bras, je ne vous laisserai jamais.

—Et quand tu n'auras plus de bras, je ne t'abandonnerai pas; je me souviendrai de tes vieux services et j'aurai du plaisir à les récompenser... A tantôt, Francœur; je vais sortir, je ne serai pas longtemps...

—Bien, dit Francœur, soyez donc mauvais domestique avec un si bon maître ! Il faudrait avoir perdu jusqu'au dernier *brin* de la raison. Pour moi je me jeterais dans le feu pour un brave homme comme ça. Quel caractère riche, bon Dieu! Quelle douceur! Quelle affabilité! Toujours de bonne humeur, toujours riant, toujours gaillard, pas fier du tout; il jure avec moi comme si j'étais son égal, son ami... ah, que le diable s'emporte, on courrait loin pour trouver son pareil. Ah oui, il mérite une bonne femme; et je dis que la femme qui lui fera du mauvais temps sera une mauvaise bête, et je serai le premier à lui casser la tête. Oui tonnerre! si je voyais quelqu'un lui faire du mal, petit ou gros, je sauterais dessus et je ferais une bonne action, je peux m'en vanter. J'ai du cœur, et il me semble que j'en aurais dix fois plus s'il s'agissait de défendre mon maître. Oh le parfait gentilhomme! Voilà dix ans que je suis à son service, et je n'ai pas encore eu une parole avec lui. Faut dire aussi que j'ai fait mon devoir comme un brave domestique. Ah parbleu de ce côté-là, j'ai la conscience nette. Il y en a bien peu qui peuvent en dire autant. Avec des bourgeois bourrus et capricieux comme j'en connais, j'aurais pu avoir du chagrin; mais, Dieu merci, mon maître n'est pas comme ça; il a trop d'esprit, trop de bon sens pour exiger l'impossible d'un pauvre domestique. (A continuer).

GRANDS MARCHÉS.
SE VENDANT AU PRIX COUTANT.
 Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coûtant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en—
 Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapissierie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrous, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc.
P. DORION,
 Rue la Montagne.

Québec, 10 juin 1846.
AVOINE A VENDRE:
25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Bay, vis-à-vis de la Casernes, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Reupari, No. 15.
NARCISSE C. FAUCHER.

Aux propriétaires Incendiés.
 Le soussigné offre en vente, à des prix très modérés et à des conditions très libérales, des plançons et autres bois scés de toutes dimensions, propre à la construction de maison. Son chantier se trouve sur le Quai de John Munn, écuver, près du palais, rue du Roi.
PIERRE GINGRAS.
 St. Roch, 10 juin 1846.

La société formée pour la fabrication et l'exploitation de la brigue, sous les noms et raison de Smolinski et Aubin, est dissoute.
J. SMOLINSKI.
 Québec, 27 juin 1846.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:
22 PANIERS de Vaisselle assortie, 60 quarts de Lard Prime-Mess
 25 do do Mess
 75 do do Farine
 50 quintaux Biscuits
 100 Jambons
 Et un assortiment d'Épicerie propres aux familles.
 —AUSI—
 60 Foyers
 Coriages assortis, Ancres, Chaînes, etc., etc.
ANGERS & BUTEAU.
 Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec.
 5 juin 1846.

A. HAMEL ET FRERE.
 Grande variété de marchandises d'utilité et de fonds, à vendre en gros et en détail.
 Les soussignés font leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu d'eux et ils prennent la liberté de prévenir leurs amis de cette ville et de la Campagne, et le public en général qu'ils viennent de recevoir par les vaisseaux suivants, savoir, le (Great Britain, Zealous et Charlotte) de Londres; (l'Ann Kenny, Mersey, et Wilson de Liverpool); le (Canada et Jane Brown) de Glasgow, un assortiment très étendu et très varié de marchandises de fonds, consistant en Draps divers couleurs et qualités, Casimir, Patrons de veste, Monchoirs de poche de soie, Chapeaux, etc., etc., les dites marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin par un des associés dans les divers marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Et ils informent Messieurs les Tailleurs et autres Messieurs que leur assortiment de Draps, Casimir, Patrons de veste etc., mérite une attention toute particulière de leur part.
A. HAMEL & FRERE.
 Québec, 19 mai 1846.

Venant d'être reçus et à vendre par le soussigné (de manufacture américaine):
BALAIS, Sceaux, Allumettes, Miroirs, Fouets, Crachoirs, Violons, Horloges en cuivre, Vinaigre;
 —AUSI—
 50 balles Ouate, première qualité,
 200 douzaines Chapeaux d'écailles,
 Glaces de Miroirs de 14 x 10, 9 x 12, 17 x 13 1/2, 7 x 9, 8.—Le tout en gros.
E. LACROIX,
 Rue Sault-au-matelot.
 Québec, 7 mai 1846.

Dépôt de Quincaille
 Papeterie, effets de Marine, etc.,
 MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,
 Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.
 Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.
R. H. POOLE.
 Québec, 22 mai 1846.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
 Montréal, 19 décembre 1845.
 AVIS.—Sera vendue par encan public, au Palais de justice aux Trois-Rivières, le MARDI QUATRIÈME jour d'AOUT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'avant-midi.
 Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-MAURICE, dans le district des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des Forges, Moulin, Fourneaux, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle quelconque des terres adjacentes (n'exécédant pas trois cent cinquante acres) qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.
 L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les lieux Saint-Etienne et Saint-Maurice, connus comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, concédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement, qui, cependant, ne sera sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur pour telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.
 Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.
 Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.
 Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.
 On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.
D. B. PAPINEAU,
 C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la Vente, Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer.—22 den.
 Tanc. FEVRIER 1846.
 N. B. Aucun partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP.
D. B. PAPINEAU,
 C. T. C.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.
 Québec, 7 février 1846.
A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.
 Par ordre,
F. X. GARNEAU,
 Greffier de la Cité.

A VENDRE.
 La maison maintenant occupée par Madelle. Desbarats, située au bout de la rue St. Vallier près de la barrière de péages. Les termes de paiement seront faciles. S'adresser au soussigné.
LINDSAY & LEMOINE,
 Notaires.
 Québec, 16 avril 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.
 UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 23 mai.
 S'adresser à dame veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
 Québec, 27 septembre 1845.

ALMANAC des affaires.
MAÏBLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges ou est passé à l'acédie du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.
 Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau,
 PEINTRE-ENTREPRENEUR.
 No. 20,
 Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.
 Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
 Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
 Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 55, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claude; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN,
 NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Eer. sur le marché St. Paul.
 Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c., &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BYE, PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fosses, St. Roch.
 Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch.
 Québec, 18 avril 1846.

LE soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.
F. O. GAUTHIER,
 avocat.
 Québec, 5 mai 1846.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

LE soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuver, rue des Fosses, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice.
J. P. RHÉAUME,
 Avocat et procureur.
 Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
 Québec, 10 janvier, 1846.
 Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. 1, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
 Québec, 4 juin 1845.

LE soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.
PIERRE GAUVREAU,
 Architecte.
 Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
LE soussigné a établi son Étude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.
JOS. LEFEBVRE
 2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus passer de ses créances.
 Québec, 4 juin 1845.

LE docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. M. Dugal, rue St. Vallier, près la barrière.—5 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuver.
 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
 Québec, 19 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Souillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.
 Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
 No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.
 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
 Juin, 1845.

WM. RUTHVEN, Re.leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.
MAISON TETU, 11, rue Saint-Jean.
 Grande variété de **MARCHANDISES**
 D'UTILITÉ ET DE FANTAISIE,
 à vendre en gros et en détail.
 Les soussignés prennent la liberté de prévenir respectueusement leurs amis de la cité de Québec et de la Campagne ainsi que le public en général, qu'ils recevront par les Vaisseaux suivants, le *Great Britain, Zealous, Charlotte*, de Londres; le *Ann Kenny, Mersey, Wilson*, de Liverpool; le *Canada, Jane Brown, Rowley*, de Glasgow, un assortiment très-étendu de Marchandises de Fonds, et de Goût, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents Marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse.
 Ils sollicitent particulièrement l'attention générale sur le département des Chapeaux de Dames qui se compose exclusivement de tout ce qui est nouveau et de plus à la mode.
 Ils informent les Marchands de la Campagne que leur assortiment sera très-étendu et complet.
AU CLERGÉ.
 Les soussignés informent aussi MM. les membres du Clergé, qu'ils recevront par les prochains arrivages une quantité d'étoffes propres à leur usage pour vêtements de toutes sortes, etc., etc.
 Québec, 8 mai 1846.
L. & C. TETU,

CHAPEAUX
 LE soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de **CHAPEAUX**
 de Paris, de Londres et de New-York,
 Livourne et de Foin, pour hommes et enfants;
 Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamois; Gants de Buck-skin; Galons de soie militaire, et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.
AUSI,
 Regu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergé de différente qualité et prix.
 Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.
 Répare des chapeaux de castors et leghorne.
F. E. GARANT,
 No. 8, rue St. Jean.
 Québec, 26 mars, 1846.

Encans du Soir
 Grand marché à faire aux halles d'encan
 DE
D. O'DOUD,
 BASSE-VILLE,
 LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU
 UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bi-jouteries et hardes faites,
 N. B. Pour les détails voir les affiches.
 Québec, 10 juillet 1844.
CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

L'ONGUENT D'HALLOWAY.
 Une cure de 50 ulcères en six semaines.
 Extrait d'une lettre de John Martin, écuver, bureau du CHRONICLE, Tobago, Indes Occidentales.
 4 FEVRIER, 1845.
 Au Professeur Halloway.
 Monsieur, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médicaments étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médicaments l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
 (Signé) JOHN MARTIN.
Hemorrhoides, Fistules, Debilités.
 C'est le REMÈDE DE CES PILULES ET ONGUENT. Un lieutenant de dent-pole, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont je ne puis dire le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans un plein
 jouissance de santé, par vos médicaments justement renommés, alors en tout autre moyen lui était refusé.
CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.
 Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tilton, près Southampton.
 6 Février, 1845.
 Au professeur Halloway.
 "Monsieur, La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer au sein, aux mamelons, cancers ulcéreux et pier-reux, tumeurs, enflures, gonfles, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES D'HALLOWAY peuvent servir avec l'onguent; et cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié d temps qu'il faut pour l'onguent seul.
 Brûlures, teignes, engelures, peignes aux mains et aux lèvres, etc., sont guéris promptement avec cet onguent.
 A vendre chez JOHN MUSSON, écrivain, Seul agent à Québec.
 N. B. Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte
LE soussigné donne avis à toutes personnes en-dettes à la faillite de JOSEPH VERRIER, que celles qui doivent pour un montant au-dessus de \$50, et qui s'acquitteront d'ici à un mois de leurs dettes au soussigné, obtiendront l'escompte de 25 par cent.
 Les débiteurs à la dite faillite sont de plus informés que la balance des dettes dues à la dite faillite, ayant, à la suite d'une en-cquête, qui eut lieu le 9 février dernier, passée aux mains du soussigné, il est seul en droit de donner quittance.
 Ceux des débiteurs qui ne se hâtent pas de liquider leurs dettes, d'aucune manière, seront poursuivis sans avis ultérieurs.
A. S. MATTE,
 Syndic de la faillite et propriétaire de l'actif.
 Québec, 16 avril 1846.